



**FAIRE FACE
ET RIPOSTER
AUX ATTAQUES
CONTRE
LES LIBERTÉS
ASSOCIATIVES**

SOMMAIRE

INTRO	4
Encadrés	6
1. Une coalition inter-sectorielle pour la défense des libertés associatives en France	6
2. L'observatoire des libertés associatives, un espace pour documenter les attaques contre les associations	8
1ère partie : PRESSIONS, SANCTIONS, STIGMATISATION... DES ATTAQUES MULTIPLES ET VARIÉES CONTRE LES ASSOCIATIONS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE	9
1. Vulnérabilités des associations face à des attaques et agresseurs variés	12
2. Des conséquences multiples	18
3. Des besoins mis en évidence	22
2ème partie : RÉSILIENCE ET RIPOSTE : DES STRATÉGIES À ADOPTER EN CAS D'ATTAQUE	23
1. Dépasser la stupéfaction pour mieux réagir	24
2. Trouver des allié-es	26
3. Élaborer une stratégie de communication adaptée	28
4. Faire d'une agression une tribune politique pour les libertés associatives	30
3ème partie : (RÉ)AGIR AUTREMENT	34
1. Tirer les bonnes leçons d'une attaque ou d'une crise	35
2. S'outiller pour mieux parer les coups	38
3. Constituer/s'intégrer dans des réseaux thématiques et/ou locaux	39
Recommandations : PLAIDER POUR LA LÉGITIME PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES CITOYEN·NES À LA VIE PUBLIQUE	40
1. La reconnaissance du rôle de contre-pouvoir et du droit d'interpellation	41
2. Un meilleur soutien matériel et financier des associations et le rejet du clientélisme	42
3. Des décisions transparentes et la mise en place de recours en cas de sanction	43
4. De nouveaux espaces démocratiques reconnaissant l'expertise associative et celle des habitant-es	43
Fiche : QUELQUES CONSEILS PRATIQUES	44
Remerciements	46

INTRO

En 2018, des acteurs du monde associatif se sont réunis pour lancer une coalition dédiée à la défense des libertés associatives et à l'élaboration de stratégies de riposte face aux attaques subies. Ce projet s'inscrit dans une dynamique européenne de « lutte contre le rétrécissement démocratique » promue par 16 fondations (cf. encadré p. 6).

Pourquoi cette initiative paraissait-elle si urgemment nécessaire ?

En France comme dans d'autres pays d'Europe, l'action associative se heurte à un environnement de plus en plus hostile, fait d'attaques politiques, financières, administratives, judiciaires ou policières, mais également contre la capacité des personnes à s'organiser. Chacune des associations membres de la coalition a fait l'expérience d'au moins une attaque ces dernières années à cause de ses activités militantes. S'il est impossible de quantifier précisément ces agressions, leur fréquence et leur intensité ont été démontrées par l'Observatoire des libertés associatives (cf. encadré p. 6). Nulle exagération derrière ce constat : il est le corollaire d'une dégradation générale des libertés publiques dans un grand nombre de pays dans le monde, en Europe comme en France.

Jugeant indispensable d'outiller et renforcer les associations, la Coalition pour les libertés associatives (L.A. Coalition) met aujourd'hui ce guide pratique à leur disposition. Conçu comme un « manuel de survie et de riposte dans un environnement politique hostile », il a été réalisé à partir de témoignages d'expériences vécues et d'une capitalisation de réflexions collectives. Abordant les différents cas d'atteintes aux libertés associatives de manière concrète, il propose de nombreuses pistes pour permettre aux acteurs d'encaisser les premières salves d'attaques puis de se défendre de manière efficace. Surtout, il vise à outiller chaque association ciblée pour qu'elle retrouve une attitude offensive et la capacité à poursuivre son objet associatif.



Ainsi épaulées, les associations pourront créer un rapport de forces plus favorable entre elles et les décideur-se-s, qu'il s'agisse des représentant-es de l'État, de l'administration, des élu-e-s locaux-les ou nationaux-les, des collectivités locales.

L'enjeu est crucial : au-delà des cas individuels, il s'agit de fédérer une communauté d'act-rices autour d'objectifs, avec des outils et stratégies partagés, afin de préserver et renforcer les droits qui garantissent une véritable force d'expression citoyenne, associative et démocratique.



Une coalition inter-sectorielle pour la défense des libertés associatives en France

En 2018, 16 fondations européennes se sont réunies pour lancer le programme Civitates afin de promouvoir la formation de coalitions associatives dans différents pays (Hongrie, Italie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, France). Ce programme vise à mettre en lumière la problématique du «rétrécissement de l'espace démocratique de la société civile» («shrinking space»). L'initiative encourage à développer des stratégies de riposte contre les répressions politiques, financières, judiciaires et policières subies par le secteur associatif. Dans ces pays européens, l'action de la société civile est sous le feu d'attaques répétées de la part de certain.e.s responsables politiques locaux comme nationaux et d'administrations hostiles.

En France, la Coalition pour les Libertés Associatives (L.A. Coalition) a établi un plan d'activités au niveau national. Elle accorde une attention particulière aux régions Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), où les exécutifs régionaux exercent de fortes pressions sur les actrices de la société civile, et d'où sont issus plusieurs de ses associations membres.

L.A. Coalition a lancé en février 2020 une campagne appelant les candidat-es aux élections municipales à s'engager dans la promotion des libertés associatives. Elle travaille également en lien avec l'Observatoire des libertés associatives, créé début 2019 à l'initiative de chercheurs universitaires et de l'Institut Alinsky, à documenter les situations de répression.

Les activités des différents groupes de travail de L.A. Coalition (plaidoyer, formation, communication, organisation d'événements) sont coordonnées par VoxPublic.

L.A. Coalition compte actuellement 16 associations membres :

Action Droits des Musulmans, Agir pour l'égalité, Alliance citoyenne, ATTAC, la Cimade, le Collectif des Associations Citoyennes, CRID, Fédération nationale des Arts de la Rue, Framasoft, La Quadrature du Net, ReAct, Ritimo, Sortir du nucléaire, Tous Migrants, Vent d'assos et VoxPublic.

Site internet : <https://www.lacoalition.fr>



L'Observatoire des libertés associatives, un espace pour documenter les attaques contre les associations

L'Observatoire des libertés associatives a été lancé en 2019 à l'initiative de chercheurs universitaires et de l'Institut Alinsky, une association dédiée aux méthodes de mobilisation citoyenne visant à transformer la démocratie. L'Observatoire, en lien avec L.A. Coalition, a pour mission de documenter solidement les expériences de répression vécues par des acteurs de la société civile, qui constituent autant d'entraves aux libertés associatives.

Parmi ses membres, l'Observatoire compte des organisations de la société civile (Alliance citoyenne, APPUII, Pas sans nous, le Collectif des associations citoyennes (CAC), la Fondation Abbé Pierre, VoxPublic, la Cimade, Framasoft...). Il s'appuie sur la participation de chercheur.se.s et universitaires à son conseil scientifique. Ils veillent à la qualité de la méthodologie utilisée et de l'analyse des données recueillies.

Son premier rapport, publié en avril 2020, documente une centaine de cas de répressions avérées, et présente des recommandations qui nourriront le plaidoyer des associations pour défendre leurs libertés et leur rôle au service de l'intérêt général et au bénéfice d'une démocratie authentique.

Site internet : www.observatoiredeslibertesassociatives.fr

1^{ère} partie :

PRESSIONS, SANCTIONS, STIGMATISATION... DES ATTAQUES MULTIPLES ET VARIÉES CONTRE LES ASSOCIATIONS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE



Vulnérabilités des associations face à des attaques et agresseurs variés

Les chiffres impressionnent : la France compte 1,5 million d'associations actives, rassemblant 22 millions de bénévoles et employant plus de 1,8 million de salarié-es. On estime à 5 millions le nombre de personnes agissant chaque semaine en tant que bénévole au sein d'une structure associative (source : le mouvement associatif, Cnajep). Ces chiffres éloquents reflètent la vitalité du modèle français de l'association de loi 1901, consacrant notre pays comme un terreau particulièrement fertile pour l'engagement collectif, dans des domaines aussi divers que les arts, l'environnement, les solidarités, la défense des droits, le sport, l'action sociale, etc. Agissant en faveur de l'intérêt général en complément – voire en lieu et place – de l'action publique, le secteur associatif est un maillon essentiel de la vie démocratique et citoyenne hexagonale.

Cet engouement contraste de manière saisissante avec un certain nombre de problèmes massifs et non résolus. En premier lieu, de nombreuses associations, même très actives et indispensables, restent structurellement fragiles. Leur dépendance vis-à-vis de financements publics par nature versatiles, fait peser en permanence une menace sur leur existence, et fragilise leur indépendance. Autre difficulté : si le bénévolat se maintient à un niveau élevé, de nombreuses associations peinent à attirer de nouvelles venu-es, et notamment des jeunes, pour renouveler leur base bénévole, mettant en péril leur survie à moyen terme. Soumises enfin aux aléas des relations humaines, les associations sont particulièrement exposées au risque de crise interne, sans nécessairement disposer du bagage permettant de les surmonter.

Ces quelques éléments ne sont pas exhaustifs. Suivant les contextes, d'autres facteurs de fragilité peuvent intervenir. Ces fragilités structurelles se doublent de difficultés plus conjoncturelles, liées aux traditions clientélistes françaises et aux accès récurrents d'autoritarisme des pouvoirs publics. Il faut ajouter à cela les pressions de certain-e-s

acteur.ice.s économiques, ou encore le poids de critiques, parfois diffamatoires, diffusées sur les réseaux sociaux qui peuvent faire ou défaire une réputation. Un tel contexte peut inciter à la frilosité et à l'auto-censure en matière d'action associative. Certaines structures porteuses d'une action forte, ou d'un message jugé « trop politique », en subissent les conséquences, parfois au prix fort.

Différents types d'atteintes aux libertés

L.A. Coalition a identifié 4 grands types d'atteintes aux libertés associatives :



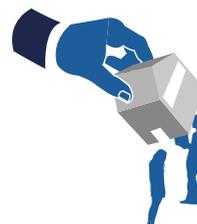
Des attaques politiques : atteintes à la réputation et critique de l'action associative pour la dévaloriser...



Des attaques juridiques et/ou policières : délit de solidarité (contre les personnes aidant des migrants), ciblage de personnes de confession musulmane réelle ou supposée membres actifs d'associations, interdiction individuelle faite à des militants de manifester, garde à vue pour des dirigeant-e-s associatifs, procédures-bâillons intentées par des entreprises contre des associations...



Des attaques réduisant l'accès à l'espace démocratique et la capacité d'agir des personnes : restriction du droit de manifester, limitation du pouvoir de pétition, pressions contre l'organisation des personnes dans les quartiers populaires, reprise ou fermeture de locaux, non-accès à l'espace public, « mise au ban » de la vie publique au niveau d'une commune ou d'une région...



Des attaques financières : baisse drastique ou suspension des subventions publiques, réduction ou arrêt des emplois aidés...

Ces grandes catégories sont utiles pour caractériser les offensives et y apporter des réponses adaptées. Mais dans la réalité, certaines attaques de natures différentes sont indissociables : une poursuite en justice, par exemple, a pour effet une atteinte à la réputation d'une association et de ses représentant·es. De même, une attaque financière a pour contrecoup immédiat un amoindrissement de sa capacité d'agir.

Dans tous les cas, c'est la liberté d'agir et de s'exprimer des associations qui, de façon plus ou moins frontale, est visée. Cela impose de considérer le phénomène dans son ensemble, tout en apportant des réponses spécifiques pour mieux encaisser les coups et riposter face à ces attaques.

Un contexte propice aux attaques

Les attaques visant les libertés associatives, en France comme en Europe, sont aiguës par un contexte politique tendu où les extrêmes droites se taillent de plus en plus la part du lion dans le débat public et, parfois, dans les instances de décision. La défense des droits de certaines populations en France (habitants des quartiers populaires, minorités, personnes migrantes...), celle des travailleu·ses précaires au sein des entreprises multinationales dans le monde, sont autant de sujet qui déchaînent les esprits conservateurs qui jugent ces groupes sociaux responsables de leur sort.. Plus globalement, un vaste champ d'actions englobant les revendications sociales et environnementales, font des mouvements citoyens – et plus particulièrement des associations isolées – des cibles d'autant plus exposées qu'elles ont du mal à faire front commun.

L'État, ses représentant·es, ses administrations, premiers responsables des attaques.

Les procédures judiciaires visant à entraver les initiatives d'accueil des personnes migrantes ont mis en lumière l'obstination de la puissance publique en matière de répression sur l'ensemble du territoire. Si la position des élu·es locaux varie d'une commune à une autre, l'État, à travers l'action de ses préfet·es, de sa police et de la justice, a régulièrement adopté une attitude d'une grande dureté à l'égard de ses cibles. Nous parlons en particulier des attaques contre les personnes exilées, mais aussi les bénévoles et salarié·es associati·ves, cibles de menaces et d'intimidations judiciaires, psychologiques ou physiques.

Dans un autre domaine, la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a voulu mettre fin à la convention de partenariat qui la liait -, et donc à la subvention qu'elle versait, - à l'association Genepi qui intervient auprès des personnes privées de liberté. Le motif évoqué était que la communication de l'association, très critique contre les conditions d'incarcération, serait devenue «trop radicale» et que « l'on ne mord pas la main qui vous nourrit », comme aurait affirmé le directeur de la DAP à l'équipe du Genepi convoquée à son bureau. Derrière cette décision brutale, un lien évident, prouvé par une note interne au ministère de la Justice, ayant fuité, a été établi entre la décision de sanction et l'actions menées par le Genepi dénonçant le caractère mortifère de l'univers carcéral et la responsabilité de l'État.

Parfois, c'est un·e élu·e local·e ou un·e référent·e administrati·ve qui cesse unilatéralement de répondre aux e-mails, appels téléphoniques ou demandes de rencontre de l'association. Cette forme de mépris institutionnel, presque toujours arbitraire, participe à l'«ostracisation» de la structure. « C'est encore plus insidieux qu'une attaque directe : en effet celle-ci peut créer de la cohésion, de la solidarité entre les acteurs et autour d'eux et donc une réponse », juge Joël Moulin (Vent d'assos Auvergne-Rhône-Alpes). Parfois, une association ou ses représentant·es sont ouvertement déclarés·es *persona non grata* : les institutions comme les autres associations doivent alors éviter les partenariats avec elle·ux.

Des collectivités territoriales qui mènent également la charge.

Dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les exécutifs régionaux – élus en 2016 – ont exercé de fortes pressions sur les act-rices de la société civile, à coups de réduction ou suppression de subventions, voire en les redistribuant à d'autres associations agissant dans un sens totalement opposé (écologistes ou chasseurs). En Ardèche, c'est le département qui coupait les fonds d'une association d'éducat-rices de rue au motif de faire des économies budgétaires. En Seine-et-Marne, le maire d'une petite commune a décidé de ne pas renouveler la convention d'occupation d'une salle de concert mise à la disposition d'une association de promotion de la musique, signant l'arrêt immédiat de son activité.

Le secteur privé marchand n'est pas en reste.

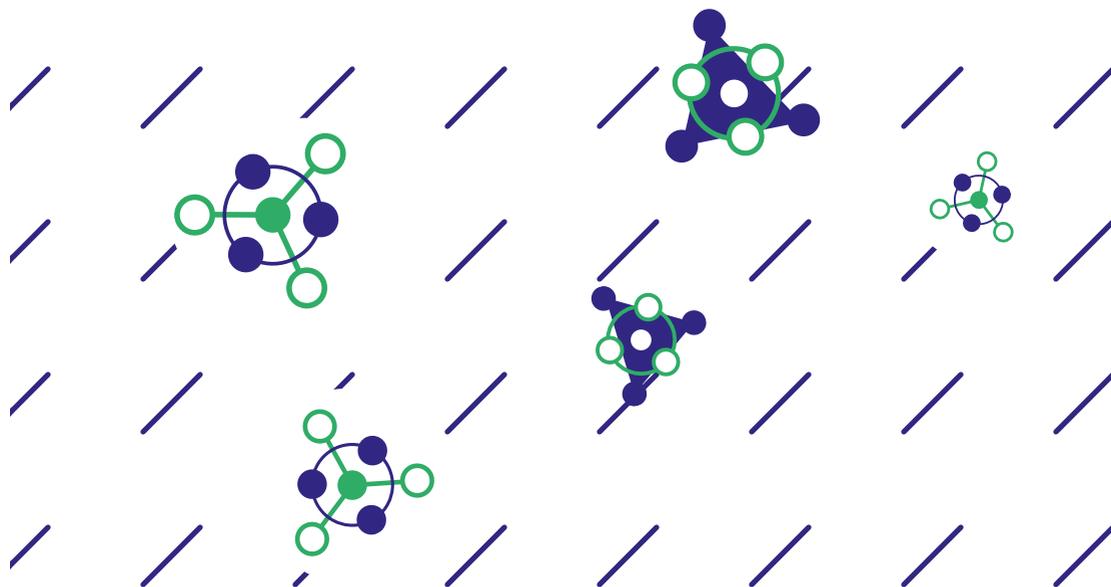
Le groupe Bolloré a ainsi poursuivi en diffamation l'association ReAct, qui avait employé le terme d'«accaparement de terres» pour qualifier les pratiques de la multinationale et de ses filiales au Cameroun. L'entreprise est coutumière de ce type d'attaques, et peu lui importe de perdre presque systématiquement devant les juges : ces «procès-bâillons» visent avant tout à intimider et épuiser l'association poursuivie et les personnes qu'elle représente. Un procès, c'est en effet du temps, de l'énergie et de l'argent dépensés, et donc une potentielle fragilisation de l'association. Dans le domaine agrochimique, des lobbies pro-OGM ont tenté de décrédibiliser l'action du Criigen (Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique) en contactant les fondations qui la soutenaient financièrement pour propager des rumeurs visant à saper la confiance des bailleurs.

Plus violente encore devient l'agression quand elle gagne les réseaux sociaux.

« on diabolise le messenger pour ne pas entendre le message »

Sihem Zine

L'association Alliance citoyenne de Grenoble, qui avait soutenu des femmes musulmanes revendiquant le droit d'accès aux piscines municipales avec un maillot de bain couvrant, a été accusée par le maire de la ville de soutenir des «revendications communautaristes». Elle a ensuite fait l'objet d'une violente campagne de dénigrement et d'insultes sur les réseaux sociaux, où la facho-sphère se coordonne pour cyber-harcéler militant-es et associations. À travers de telles attaques, « on diabolise le messenger pour ne pas entendre le message », estime Sihem Zine (Action Droits des Musulmans). Les dirigeant-es politiques savent ce qu'ils font en s'attaquant ainsi, par la diffamation et l'insulte publique, à la réputation d'une association..



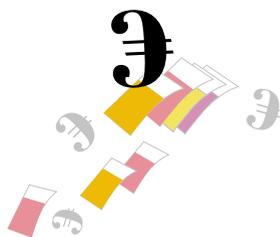
Des conséquences multiples

Les attaques portées contre les associations ont une finalité : les amener, par la pression et la censure, à adopter un ton plus conciliant, un discours moins critique, d'autres orientations stratégiques voire politiques alignées sur les objectifs de la puissance publique.

Un risque de déstabilisation et de disparition de l'association



Au plan juridique, les menaces de poursuites engagées contre certaines associations et/ou leurs membres ont un but très clair : dissuader de poursuivre une action associative gênante pour les intérêts de l'attaquant.e. Les procès représentent des épreuves financières (frais d'avocats) qui grèvent les caisses de l'association. Comme souligné déjà, les procès sont aussi des épreuves organisationnelles et logistiques, avec du temps et de l'énergie dépensés à se défendre et non plus à agir pour réaliser l'objet de l'association.



Au plan financier, mettre un terme à une subvention ou à un avantage en nature (prêt ou location à bas coût d'un local, accès à certains services municipaux...) peut mettre une structure en difficulté. Si elle ne parvient pas à trouver d'autres sources de financement, elle peut être contrainte soit de cesser son activité ou de licencier du personnel quand elle en a, soit de se plier aux exigences éventuellement formulées par le bailleur, par exemple en réorientant son activité vers des objectifs imposés et éloignés de l'objet associatif initial.



Au plan réputationnel, certaines accusations, allégations, exagérations, caricatures ou remises en cause, formulées publiquement et/ou relayées via des médias ou Internet, peuvent être dévastatrices. Induisant de la méfiance vis-à-vis de la structure, elles peuvent dégrader durablement l'image d'une association, détourner des sympathisant-es et des bénévoles, ou encore conduire certain-es bailleur-es ou donat-rices individuel-les à cesser leur soutien. À Grenoble, Adrien Roux de l'Alliance citoyenne a constaté, dans les quartiers où intervient l'association, une « mise au ban » qui s'exprime par des partenaires qui se détournent et des réunions auxquelles l'association n'est plus invitée. : « Un technicien de la Ville qui devait venir à une réunion avec les habitant-es a averti qu'il ne pourrait pas venir car des consignes « venant d'en haut » lui étaient parvenues de ne plus travailler avec l'Alliance Citoyenne » indique-t-il. Au final, une association peut ainsi finir par devenir, bien malgré elle, infréquentable.

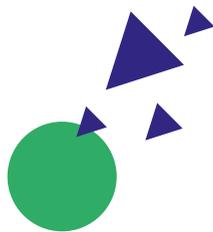
D'autres conséquences touchent plutôt les membres de l'association et son personnel.



« ça a été difficile à gérer pour les salariés, ça leur a pris du temps, en plus du travail »

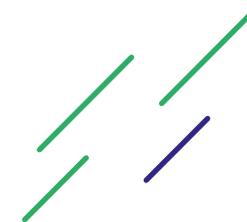
Adèle Lepoutre

Au plan psychologique, les assauts subis – judiciaires, policiers, financiers – sont durs à vivre pour les bénévoles et les éventuel·les salarié·es des associations visées. « *Au début, les gens étaient sidérés par la répression policière contre leurs actions de solidarité* », signale Michel Rousseau (Tous Migrants). Dans ce cas précis, la situation est d'autant plus délicate que les bénévoles auront tendance à minimiser leurs difficultés par rapport à celles des personnes migrantes qu'elles aident au quotidien. Les procès de personnes solidaires des exilé·es, constituent des épreuves psychologiques rudes pour celles et ceux qui doivent faire face aux juges, avec la crainte de servir d'exemple à une justice sévère souhaitant décourager d'autres actions associatives similaires. Quand l'association ReAct a été poursuivie en justice par le groupe Bolloré, « *ça a été difficile à gérer pour les salariés, ça leur a pris du temps, en plus du travail* », rapporte Adèle Lepoutre. Les équipes salariées peuvent également être soumises à un fort stress quand leur avenir professionnel et personnel est suspendu à l'incertitude d'une décision qui peut avoir de lourdes conséquences financières et à la nécessité de trouver des alternatives dans l'urgence.



Au plan physique, en dehors des éventuelles violences subies lors d'actions publiques, les bénévoles peuvent finir par s'épuiser dans une posture de défense (personnelle ou de leur structure) qui peut conduire à un véritable burn out militant. L'équipe de Framasoft, par ailleurs, s'est sentie dépassée par une « stratégie de l'épuisement », submergée par la multiplication de projets de lois qui « *transforme le travail en une lutte épuisante qui demande une analyse juridique de textes souvent très complexes* », affirme Pierre-Yves Gosset. Au point de se demander si ce qui apparaissait initialement comme une conséquence, ne relevait pas en réalité d'une stratégie délibérée de la part du législateur dans laquelle s'intègre aussi les attaques.

Si les conséquences sont variables, elles ont pour point commun de générer une perte considérable de temps, d'énergie, éventuellement d'argent, et de menacer la survie même de la structure.



Des besoins mis en évidence

Les difficultés rencontrées par les associations ciblées par des attaques ont mis en relief des besoins de plusieurs ordres :

Des besoins d'ordre juridique : conseil, soutien, représentation. « On n'était pas outillé juridiquement », regrette Michel Rousseau, de Tous Migrants. Nombreuses sont les associations à partager ce constat de fragilité en matière juridique et ce besoin d'avoir accès facilement à des ressources mutualisées, mais aussi à des avocat-es, en bénéficiant le cas échéant de l'aide juridictionnelle.

L'aspect financier joue également un rôle important, notamment en cas de procès, aussi bien pour pouvoir payer des frais d'avocat-e que pour assurer la trésorerie en cas de coupure des fonds. Cela se traduit par un besoin de savoir lever des fonds, faire appel aux dons dans des moments d'urgence.

Des besoins en matière de communication : alerter des journalistes locaux et nationaux, ou via des médias en ligne indépendants, ainsi que développer une communication sur les réseaux sociaux serviront à rendre visible l'attaque et à pointer du doigt l'attaquant.e. Il s'agit également de chercher le soutien de la population et celui d'autres associations proches ou plus éloignées. Les besoins peuvent aussi concerner la communication interne en direction des membres de l'association, des salarié-es et des bénévoles.

Les attaques exigent aussi du temps : pour se poser et faire le point, se rassembler, se soutenir. Du temps aussi pour penser la bonne stratégie, selon qu'il s'agit d'une attaque-éclair ou d'une guerre d'usure appelée à durer ; du temps, enfin, pour prendre du recul sur ses pratiques, les analyser, les faire évoluer...

Des structures ont fait part d'un besoin d'appui psychologique pour renforcer la résilience de l'association, notamment via l'intervention de spécialistes et de psychologues.

2^{ème} partie :

RÉSILIENCE ET RIPOSTE : DES STRATÉGIES À ADOPTER EN CAS D'ATTAQUE



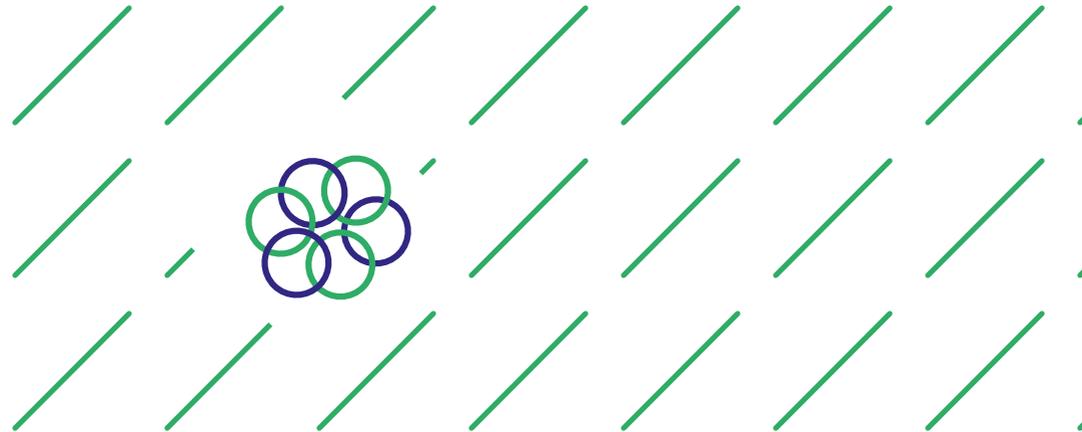
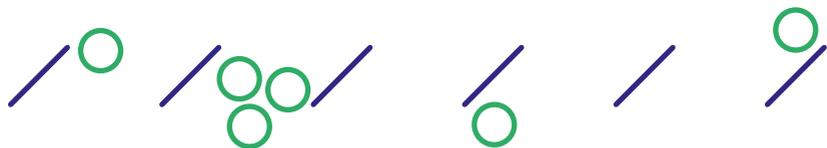
Dépasser la stupéfaction pour mieux réagir

Qu'elle soit financière, politique, médiatique, judiciaire, toute attaque contre une association a souvent pour premier effet de provoquer la sidération des équipes – administrateur·rices, bénévoles, salarié·es. Certain·es militant·es de Tous Migrants ont ainsi été « très atteints par leur audition par la police ». Dans une vidéo réalisée par l'association, une bénévole de l'association témoigne : « J'avais confiance dans la police et la République, et tout d'un coup tout s'est écroulé. ». Si la stupéfaction est une réaction normale, il faut la dépasser et apporter une réponse forte qui réaffirme la raison d'être de l'association. Certains choix doivent permettre de garder la maîtrise de la situation, d'abord pour encaisser le coup, puis pour se mettre en capacité de riposter.

Assumer le fait d'être victime d'une attaque, et favoriser la communication sur ce sujet en interne.

Cela peut passer par des espaces collectifs et interpersonnels, formels ou informels, de partage et de soutien. Confrontée à une perte de subvention importante, l'Observatoire International des Prisons (OIP) a fait « circuler l'information pour laisser l'angoisse s'exprimer, et que les uns rassurent les autres ». La transmission intergénérationnelle a aussi été une ressource précieuse. Certain·es « ancien·nes » avaient déjà connu des crises de ce type : leur recul a contribué à faire descendre la pression ressentie par les plus jeunes.

L'association a également mis sur pied « une section pour gérer en interne la crise financière. » La constitution d'une « cellule de crise » permettra d'avoir un groupe de personnes identifiées qui se dédie spécifiquement à apporter des réponses, au niveau interne comme externe, permettant aux autres membres d'assurer la mission quotidienne de l'association.



Apporter un soutien aux bénévoles ou salarié·es plus directement concerné·e·s.

Tous Migrants a participé à la création « d'un comité de soutien pour accompagner les bénévoles poursuivis en justice ». À Grenoble, le soutien des militant·e·s et bénévoles de l'Alliance citoyenne, par la prise en charge de certaines tâches exceptionnelles, a permis aux salarié·e·s de « tenir le coup ».

Autre piste : recourir à un·e professionnel·le, ainsi les associations régionales membres de Solidarité paysans font appel à un psychologue spécialisé dans l'analyse de pratiques pour les salarié·e·s et bénévoles pour prévenir un « épuisement lié au métier et au contexte associatif ». À Briançon, des format·rices professionnel·les de Médecins du Monde, habitué·es à accompagner des travailleurs humanitaires sur les terrains difficiles, sont intervenu·es pour épauler les personnes migrantes ainsi que les bénévoles de Tous Migrants. Un soutien d'autant plus nécessaire que « les situations difficiles que vivent les migrants, font que celles vécues par les bénévoles sont parfois tues ou sous-estimées » indique Michel Rousseau.

Veiller à créer un climat de convivialité.

Il est indispensable de « se faire du bien, faire des fêtes, reprendre du plaisir », considère Pierre-Yves Gosset. Durant la crise qu'il a traversée, l'OIP a veillé à maintenir « la bonne humeur quotidienne », sans lésiner sur des petits plaisirs comme « les bonbons et les gâteaux... ». De son côté, Tous Migrants a organisé des soirées autour d'un grand feu, où chacun·e trouvait un espace rassurant pour parler et exprimer ses émotions.

Trouver des alliés·es

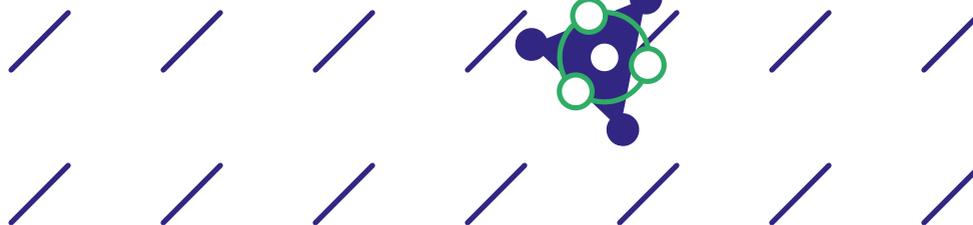
Le stress induit par l'attaque, la nécessité de mobiliser toutes ses ressources pour y répondre, peuvent générer une difficulté à exprimer ses besoins vis-à-vis de l'extérieur et, même involontairement, entraîner une association à se replier sur elle-même. Or « *la capacité à exprimer ses besoins et à fédérer des soutiens pour sortir de l'isolement et amorcer une vague de solidarité sont deux composantes essentielles d'une stratégie de défense efficace* » indique Benjamin Sourice de l'association VoxPublic, spécialiste de l'accompagnement d'associations.

Les expériences vécues par certaines associations permettent de dégager quelques pistes clés :

Mobiliser son réseau dans une optique de soutien.

Trouver des alliés·es proches aide d'abord à se sentir accompagné·e et ainsi mieux gérer le choc émotionnel et psychologique. Suite à la perte d'une aide financière départementale, une antenne de Solidarité paysans a proposé à tou·tes ses membres d'adresser à la collectivité un courrier personnalisable. L'effet a été double. Non seulement l'association a été recontactée par l'institution, mais « cette action a permis une plus grande implication des membres » rapporte Suzel Campagnoli.

Quand elle a fait l'objet de poursuites, l'association Tous Migrants a d'emblée reçu le renfort de la municipalité de Briançon, et a lancé un appel qui lui a valu le soutien de plusieurs organisations nationales comme la Ligue des droits de l'Homme, Amnesty International, l'Anafé et le Gisti. La presse locale s'est aussi faite l'écho de ces poursuites. Cela a été « très réconfortant pour les membres de voir ces soutiens affichés » souligne Michel R.



Trouver des relais au-delà de son cercle habituel pour gagner en masse critique.

« Le Genepi a réussi à faire de son cas individuel une question plus collective, en pointant un problème de fond qui concerne toutes les associations et en désignant clairement les responsables de cette attaque »

Benjamin Sourice de VoxPublic

Après avoir subi les foudres de l'administration pénitentiaire, l'association Genepi est parvenue à agréger autour d'elle d'autres structures qui se savaient potentiellement les prochaines à ne plus pouvoir aller dans les prisons. Un communiqué commun, intitulé « *Le gouvernement musèle le Genepi : et demain, à qui le tour ?* » a été adressé au ministère de la Justice et à la presse par l'OIP, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature et maître Henri Leclerc, grand avocat et président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme. Plus largement encore, une soixantaine d'associations d'horizons très variés interpellait également la ministre Mme Belloubet dans une lettre ouverte publiée par Mediapart le 12 novembre 2018. « *Le Genepi a réussi à faire de son cas individuel une question plus collective, en pointant un problème de fond qui concerne toutes les associations et en désignant clairement les responsables de cette attaque* » souligne Benjamin Sourice de VoxPublic qui a conseillé le Genepi durant cette période.

L'un des défis à relever est donc de réussir à fédérer une solidarité inter-associative au-delà de son propre secteur d'activités (l'accueil des migrant·es, la défense de l'environnement, etc.). C'est ce qu'a réussi l'Alliance citoyenne Aubervilliers en ralliant à elle d'autres associations et des personnalités locales. Au-delà des différences d'objet et de sensibilité, cela permet de porter un discours collectif autour de l'idée : quand une association est attaquée, c'est la liberté associative qui est menacée !

Élaborer une stratégie de communication adaptée

Une cause fédère si elle est rendue publique. Une association atteinte dans sa liberté d'agir doit impérativement maîtriser sa communication pour rallier des soutiens et peser face à l'assaillant... quitte, éventuellement, à ne pas communiquer si les conditions ne sont pas réunies ou favorables.

Ne pas avoir peur de communiquer.

Certaines associations peuvent être tentées de rester silencieuses pour ne pas envenimer une situation déjà compliquée. De fait la prudence peut, parfois, imposer la discrétion et permettre de «gagner du temps» pour mieux maîtriser son tempo. Mais « *ne pas communiquer en espérant que ça passe peut finir par être grave* », estime Sihem Zine, présidente d'Action Droits des Musulmans. « *Il y a des moments où il faut laisser couler, notamment face aux trolls, mais quand une notoriété est mise en cause sur les réseaux sociaux par une personnalité publique, il faut riposter et répondre rapidement* » plaide Erika Campelo de VoxPublic.

Suivre quelques règles de base.

Dès lors que l'on décide de communiquer, il faut s'y employer avec discernement, en commençant par identifier le type d'agression ainsi que son ou ses auteur.e(s) pour bien le(s) désigner. On peut ensuite passer à l'action : il peut s'agir d'un événement de soutien, d'une tribune ou d'un communiqué de presse, voire de posts sur les réseaux sociaux qui permettent de cibler les responsables. L'action mise en œuvre doit permettre de présenter les faits, de partager ses revendications et de laisser ses soutiens s'exprimer.

Certaines situations sont particulièrement propices à cette bataille des mots et de l'image : « *Le «procès des 7 de Briançon» intenté contre sept citoyens solidaires a permis de communiquer largement sur la situation des exilé.e.s à la frontière franco-italienne et le délit de solidarité* », a ainsi rappelé Michel Rousseau de Tous Migrants.



Adresser le bon message.

La première chose à faire est d'expliquer que l'association est victime d'une attaque, dont l'auteur.e et la finalité doivent être précisés. « L'association doit aussi se redéfinir publiquement, c'est-à-dire rappeler son travail, son implication de terrain, parler des membres comme des bénéficiaires, pour souligner son importance aux plans démocratique et citoyen » souligne Benjamin Sourice.

Elle peut également avertir des conséquences de sa possible disparition pour le territoire où elle agit. Une association d'éducatrices de rue en Ardèche, dont la subvention départementale avait été supprimée, est allée rencontrer les élu-es des communes où elle intervenait. Preuve de l'utilité de la démarche : un grand nombre d'entre elle-ux a découvert à cette occasion l'existence de l'association et son travail auprès des jeunes défavorisé-es de leurs communes, et certain-es ont décidé de la soutenir contre l'administration départementale. Cette même association a bénéficié du soutien des jeunes accompagné-es qui ont témoigné en faveur des éducateur.rice.s et même organisé une manifestation spontanée.

Dans certains cas, lorsque l'attaque est juridique ou financière, il faut aussi être capable de produire un discours technique et de présenter des contre-arguments solides pour contester le bien-fondé de la sanction. Mais attention à ne pas se laisser entraîner dans un «débat d'experts» qui risque de le rendre incompréhensible pour les soutiens. En outre, insiste Joël Moulin (Vent d'assos), « *on ne maîtrisera jamais les arguments administratifs aussi bien que l'administration elle-même* ».

Enfin, certaines attaques ne sont rien d'autre que des pièges politiques qu'il faut savoir éviter. Michel Rousseau (Tous Migrants) soulève un point d'attention important : « Ne pas aller sur le terrain de la polémique sur lequel on voudrait nous amener », avec l'idée de ne pas reconnaître comme interlocutrices certain-es opposant-es (en l'occurrence d'extrême-droite) qui recherchent le clash politique pour exister et se rendre visibles.

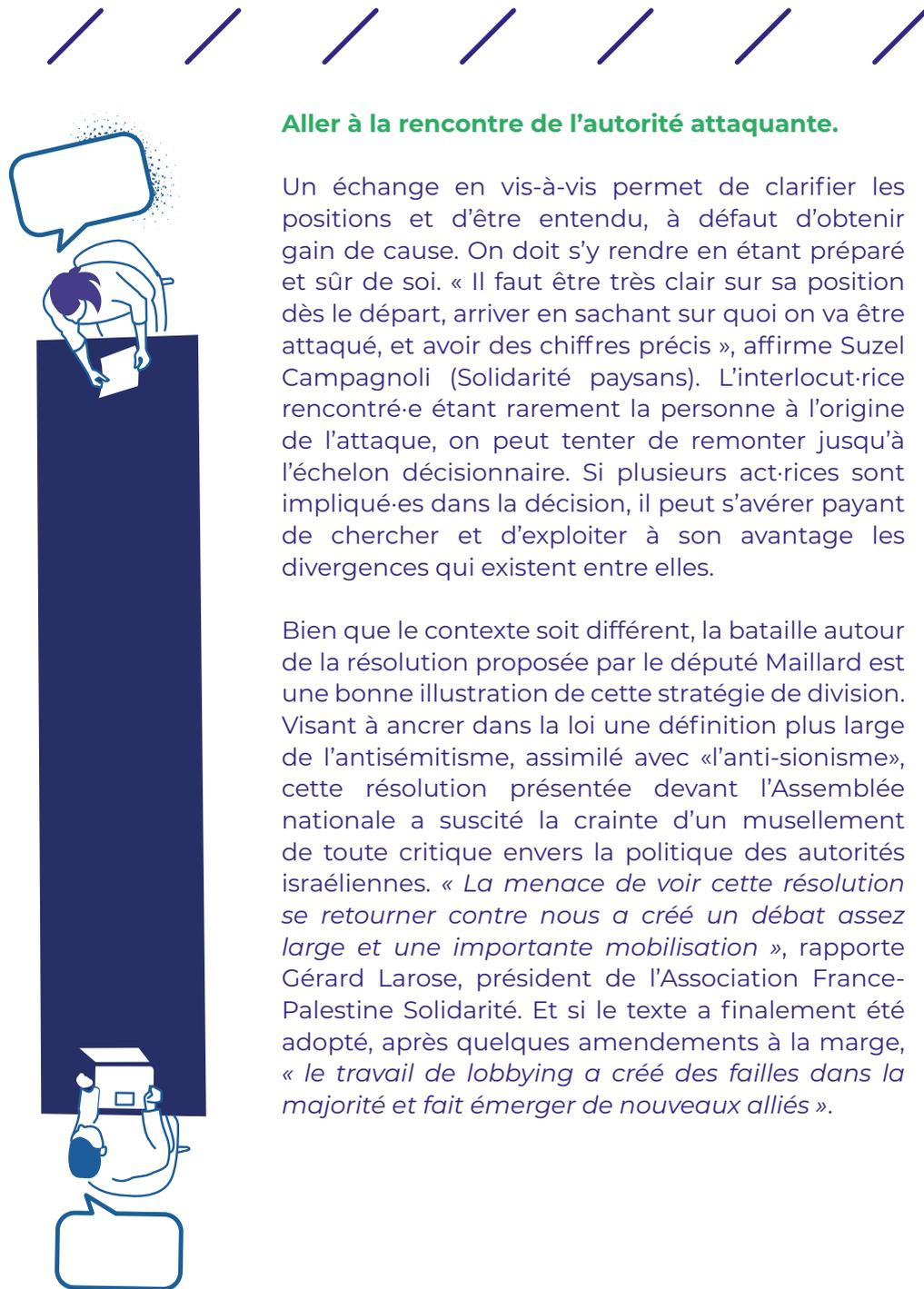
Faire d'une agression une tribune politique pour les libertés associatives

Face à une agression, se défendre est la priorité. Mais on aurait tort d'ignorer l'adage bien connu : *La meilleure défense, c'est l'attaque*. Mener une contre-offensive permet en effet de reprendre la main en revendiquant vigoureusement la justesse de son combat et en dénonçant l'injustice de l'attaque.



Amener l'affaire sur un terrain politique.

Le biais retenu pour l'attaque (financier, judiciaire, administratif...) vise à détourner l'attention de sa finalité politique réelle : empêcher l'association de poursuivre une activité qui, pour une raison ou une autre, gêne une autorité politique, administrative ou économique. Il faut donc toujours essayer de ramener l'attaque à ses causes politiques et aux rapports de forces qu'elle révèle entre les deux camps. « *Quand l'association Genepi a été sanctionnée, elle a souligné que cette attaque de l'administration pénitentiaire visait aussi à invisibiliser les prisonniers et leurs conditions d'incarcération* » rappelle Eloïse Broc'h. Le Genepi a profité de la tribune médiatique ainsi offerte pour ramener l'éclairage sur ce qu'elle défend et ce qu'elle dénonce, tout en pointant la responsabilité politique de la ministre de la Justice, quand bien même l'attaque venait de son administration, rappelant ainsi le pouvoir de tutelle de la ministre.



Aller à la rencontre de l'autorité agresseuse.

Un échange en vis-à-vis permet de clarifier les positions et d'être entendu, à défaut d'obtenir gain de cause. On doit s'y rendre en étant préparé et sûr de soi. « Il faut être très clair sur sa position dès le départ, arriver en sachant sur quoi on va être attaqué, et avoir des chiffres précis », affirme Suzel Campagnoli (Solidarité paysans). L'interlocutrice rencontrée étant rarement la personne à l'origine de l'attaque, on peut tenter de remonter jusqu'à l'échelon décisionnaire. Si plusieurs actrices sont impliquées dans la décision, il peut s'avérer payant de chercher et d'exploiter à son avantage les divergences qui existent entre elles.

Bien que le contexte soit différent, la bataille autour de la résolution proposée par le député Maillard est une bonne illustration de cette stratégie de division. Visant à ancrer dans la loi une définition plus large de l'antisémitisme, assimilé avec « l'anti-sionisme », cette résolution présentée devant l'Assemblée nationale a suscité la crainte d'un musellement de toute critique envers la politique des autorités israéliennes. « *La menace de voir cette résolution se retourner contre nous a créé un débat assez large et une importante mobilisation* », rapporte Gérard Larose, président de l'Association France-Palestine Solidarité. Et si le texte a finalement été adopté, après quelques amendements à la marge, « *le travail de lobbying a créé des failles dans la majorité et fait émerger de nouveaux alliés* ».



Saisir la perche tendue malgré lui par l'agresseur.

En portant atteinte à la liberté d'agir et de s'exprimer d'une association, l'attaquant.e lui offre un statut de victime propre à susciter la sympathie ou l'adhésion de l'opinion. D'une certaine façon, iel donne le bâton pour se faire battre. Il ne faut pas laisser passer cette opportunité. Poursuivie en diffamation par le groupe Bolloré, ReAct a profité de son procès pour « faire venir d'Afrique des paysans riverains qui ont témoigné de l'accaparement des terres ». La multinationale a perdu son procès, et subi une exposition médiatique négative. L'arme judiciaire peut aussi être employée dans le cadre d'une stratégie offensive. Mais elle doit être maniée avec précaution. « Pour certaines attaques, on est obligé d'aller en justice. Pour d'autres, il vaut mieux laisser courir », considère Michel Rousseau.

L'association Action Droits des Musulmans, cible fréquente de tweets haineux, n'hésite pas à menacer leurs autrices de poursuites en diffamation en rappelant la loi, ce qui incite souvent ses détractrices à retirer leurs tweets. Quand cela vire au « cyber-harcèlement » («attaques répétées ou en meute»),



il est préférable de faire intervenir des tierces personnes, qui viendront répondre aux attaques en lieu et place de la personne ou organisation ciblée (voir à ce sujet le guide de VoxPublic : « Agir contre le cyber-harcèlement des militant-es de la diversité et des luttes contre les discriminations »).

Quand, plus tard, Action Droits des Musulmans a été victime d'un blocage de son compte bancaire, à l'initiative supposée d'un service de renseignement, il lui a été conseillé de ne pas s'exposer directement. Des associations (Ligue des droits de l'Homme, Amnesty international, Human Rights Watch...) et des avocats ont croisé le fer à sa place, en publiant une tribune, en interpellant le ministre de l'Intérieur pour réclamer des explications. L'association, avec l'aide de ses conseils Me William Bourdon, Me Vincent Brengarth et Me Nabila Asmane, a saisi la justice et le juge des référés afin d'obtenir de la Banque d'éventuels échanges internes et entre la BNP et des services relevant du ministère de l'Intérieur (DGSI ou autre). Un mois après cette contre-attaque groupée, le compte était rétabli, sans explication.

Il faut également savoir qu'il est théoriquement possible pour une association d'accéder à l'aide juridictionnelle (AJ) afin de couvrir ses frais de justice, ou de bénéficier d'une représentation. « Selon l'article 2 de la loi du 10 juillet 1991, l'AJ peut être exceptionnellement accordée aux personnes morales à but non lucratif si elles ne disposent pas de ressources suffisantes. Les critères de recevabilité des associations sont cependant opaques, ce qui est de nature à décourager les associations d'en faire la demande » note l'Observatoire des libertés associatives.



3^{ème} partie :

(RÉ)AGIR AUTREMENT



Concentrées sur leurs missions, absorbées par l'urgence, les associations prennent trop rarement le temps d'analyser leurs actions et les difficultés rencontrées. Cet exercice est très important après une phase de crise pour capitaliser sur les bonnes pratiques et tirer les leçons des erreurs possiblement commises.

Tirer les bonnes leçons d'une attaque ou d'une crise



**Dédier un temps à l'analyse
et à l'anticipation des attaques.**

L'association Tous Migrants l'a constaté : « *On n'analyse pas vraiment nos pratiques : pas d'endroit, pas le temps, pas l'énergie* ». Revenir sur l'attaque qu'elle a subie doit en effet permettre à l'association d'en tirer des enseignements pour éviter que le scénario ne se reproduise, ou mieux gérer la situation si cela devait être le cas.

Avant toute chose, il faut reconnaître l'importance de la démarche : ce n'est ni un luxe, ni du temps perdu. Michel Rousseau considère qu'il faut « *faut prendre du temps pour avoir du lien, se décentrer, parler de nos pratiques* », s'agissant notamment de « *sujets polémiques qui nécessitent d'être discutés dans un espace bienveillant, à l'écoute* ». Cela passe aussi par des actions de formation qui pourront s'appuyer sur la reconnaissance et la valorisation des savoirs tirés de l'expérience vécue.

Adopter un autre fonctionnement et renforcer la démocratie interne

Une première recommandation générale est de sortir de l'urgence permanente afin de pouvoir garder de la distance vis-à-vis des événements et de l'environnement dans lequel évolue l'association, guetter les menaces et ne pas être pris au dépourvu en cas d'attaque. Il faut ensuite mener un travail spécifique sur le fonctionnement interne.

Juste après la crise, on s'attachera à remobiliser les bénévoles vers des actions qui réaffirment l'objet de l'association, source de leur engagement. On veillera à organiser le partage des expériences entre les « ancien·nes » et les « nouve·elles », afin que la mémoire de l'association – y compris celle des attaques – puisse se transmettre au mieux.

On travaillera à renforcer la démocratie interne, le partage des responsabilités et l'autonomie des personnes, qui sont des gages de solidité pour la structure. C'est aussi une autre philosophie globale à adopter. Celle-ci implique notamment de se projeter dans l'avenir : « *En Auvergne-Rhône-Alpes, on sait que la majorité politique basculera un jour* », témoigne, optimiste, Joël Moulin (Vent d'assos).

Accepter la « compostabilité » de son projet

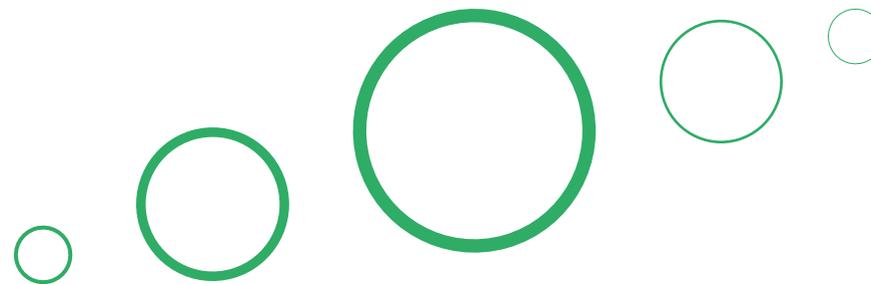


Enfin, Jean-Baptiste Jobard du Collectif des associations citoyennes engage aussi à faire sienne la notion de « compostabilité », c'est-à-dire intégrer l'idée qu'après tout « *une association, comme organisme vivant, a un cycle de vie et de mort avec des phases d'émergence, de développement mais aussi de fins. Cela aide à penser que lorsqu'une structure disparaît hélas, cela ne veut pas forcément dire que tout le travail qu'elle a accompli disparaît avec elle et qu'il peut servir au contraire à enrichir un autre projet. À la manière du compost qui permet de nourrir les semences et récoltes à venir, mais tout cela se travaille et se prépare.* »



Favoriser la résilience pour absorber le choc et repartir

À la façon de la fabrication d'anticorps, l'agression subie doit permettre à l'association de développer sa capacité de résilience, c'est-à-dire intégrer ce qui s'est passé et s'appuyer sur cette expérience pour être moins vulnérable face à d'autres attaques. Deux éléments forts ont été soulignés comme pouvant renforcer la capacité de résilience des associations : d'une part être conscient des risques d'attaque, notamment en gardant vivante la mémoire de précédentes crises, pour ne pas être étourdi par l'effet de surprise, et d'autre part être mieux préparé juridiquement.



S'outiller pour mieux parer les coups



Lors d'une attaque, certaines des difficultés éprouvées sont dues à un «bagage» insuffisant. La résilience passe par la maîtrise de certains outils qui permettent de se sentir plus fort. Cela concerne bien sûr la dimension financière : il est indispensable de diversifier les financements pour être moins dépendant des subsides publics et gagner en autonomie financière en développant ses capacités à collecter des dons.

Cela tient aussi à un meilleur outillage juridique, via des formations permettant d'acquérir des connaissances de base, et un accompagnement par des professionnel·les. Passé le pénible moment devant les tribunaux pour les «délits de solidarité» de ses membres, Tous Migrants, qui s'estimait « insuffisamment outillé au plan juridique », a « créé un pôle juridique qui travaille avec les experts des grandes associations notamment la Cimade et l'Anafé». L'association, désormais, est accompagnée par des avocats, dont l'intervention est rémunérée grâce aux dons.

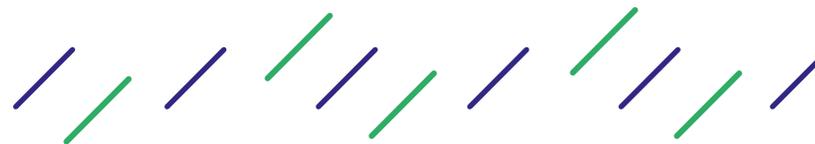
Cela touche enfin à une meilleure appropriation des outils numériques, qui sont un important vecteur d'autonomisation. « *Certaines organisations parmi nous ont des sites Internet bénéficiant de sécurités assez importantes, avec des hébergeurs dont nous sommes proches et qui sont des militants du numérique. Cela minimisera le risque de cyber-attaques et protégera les données sensibles sur les militant·es* » signale Erika Campelo. À ce titre, VoxPublic et ses partenaires, comme Framasoft, la Quadrature du Net ou Ritimo, proposent « *des formations pour améliorer son hygiène numérique et utiliser des outils libres, sécurisés, grâce auxquels on protège mieux ses pratiques politiques et militantes* ». Voir également le rapport « #ASSOTECH : les bonnes pratiques numériques en milieu associatif » réalisé par VoxPublic.

Constituer / s'intégrer dans des réseaux thématiques et/ou locaux.

La résilience se construit aussi à travers la participation à des réseaux. « *En fonction de son degré d'isolement ou d'intégration, une association sera plus ou moins armée en cas d'attaque* », pointe Jean-Baptiste Jobard du CAC. Ce travail collectif rend possible un renforcement mutuel (redéfinir le projet de l'association avec moins de moyens, être mieux armé ensemble et séparément, partager les victoires...), ainsi qu'une entraide et une solidarité active (s'épauler en cas d'attaque, élaborer et porter un plaidoyer commun...).

L'OIP a pu susciter une mobilisation collective parce qu'elle fait partie de collectifs et réseaux avec lesquels elle travaille toute l'année. « *Quand l'une est en difficulté, les autres viennent en soutien* », explique Pauline de Smet (OIP). C'est aussi comme cela, en mobilisant le tissu associatif de sa ville et de son quartier, que l'association Mains d'Œuvres, à Saint-Ouen (93), a pu résister et remporter sa bataille judiciaire contre la municipalité qui voulait la déloger du lieu culturel qu'elle animait.

Mais cela requiert une énergie qu'il faut parvenir à rassembler. En région Auvergne-Rhône-Alpes, où de nombreuses structures ont vu leurs subventions coupées après l'arrivée de Laurent Wauquiez, l'interconnexion stimulée notamment par Vent d'assos n'a pas suffi à surmonter la crise. Les associations étaient dans un isolement qui résultait « *d'un épuisement lié à la surcharge de travail au quotidien qui ne permettait pas de mutualiser les moyens, de se regrouper, et d'agir collectivement* », explique Pierre-Yves Gosset.



Recommandations :

PLAIDER POUR LA LÉGITIME PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES CITOYEN.NE.S À LA VIE PUBLIQUE

La résilience implique, une fois l'attaque passée, de renforcer la capacité de l'association à faire valoir des revendications en faveur de sa liberté à agir. Mais les associations ciblées sont aussi invitées à s'insérer dans un mouvement collectif (local, national) pour exiger le respect des libertés associatives, essentielles à la vie démocratique et citoyenne.

Nous avons vu au fil de ces pages de ce guide les principales difficultés auxquelles sont confrontées des associations agissant dans différents domaines. Nous en tirons 4 grandes catégories de revendications :



La défense et la promotion des libertés associatives, en particulier la reconnaissance du rôle de contre-pouvoir local et national que jouent les associations, ainsi que leur droit d'interpellation.

Derrière une attaque ciblée contre une association, l'objectif, plus ou moins affiché, de l'assaillant.e est de se débarrasser d'une association gênante et de «faire un exemple» pour intimider l'ensemble des associations dans un domaine ou sur un territoire donné. S'il est primordial de savoir se défendre, il est capital que chacun prenne conscience de cette dimension plus globale.

« Parfois on intériorise la répression comme une conséquence presque logique du fait qu'on ait critiqué les autorités. Mais les associations ont tout à gagner à prendre conscience que ces attaques ne sont pas «de bonne guerre», qu'il s'agit d'atteintes aux libertés démocratiques. Dans ce cas, on a intérêt à sortir de nos sujets spécifiques (logements, migrants...) et créer des coalition plus larges pour se défendre collectivement et faire reconnaître notre apport à la démocratie.», souligne Adrien Roux (Alliance citoyenne Grenoble), membre de l'Observatoire des libertés associatives et de L.A Coalition.

« Le rôle démocratique des associations en matière de défense et de promotion des droits, et aussi de contribution au débat public, n'est pas reconnu officiellement, ni dans la législation ni dans la pratique politique de notre pays. Cette activité de plaidoyer pour les droits n'est pas considérée comme contribuant à l'intérêt général, tel que défini dans le code général des impôts » rappelle l'Observatoire des libertés associatives. Or ces activités de plaidoyer, celles d'alerte et d'interpellation, ainsi que la participation à la production d'une expertise et au débat public, devraient être reconnues comme l'un des piliers du bon fonctionnement de la démocratie, et donc encouragées et protégées à ce titre. En reconnaissant cette participation à l'intérêt général, cela faciliterait le financement par les dons des particuliers qui pourraient alors être défiscalisés.

2

Un meilleur soutien matériel et financier des associations, dans le respect de l'égalité d'accès aux ressources publiques, et le rejet du clientélisme.

Il faut rappeler aux institutions que les subventions publiques aux associations ont « une dimension de contribution au lien social et à l'intérêt général. Ces associations participent à la démocratie, à la réflexion, à la conscientisation » rappelle Joël Moulin (Vent d'assos). « *L'argent public, ce n'est pas simplement demander des sous à une administration, c'est aussi revendiquer ce rôle démocratique, que jouent les associations et qui justifie un financement public.* »

D'autant plus, ajoute Michel Rousseau (Tous Migrants), que « de nombreux besoins sont impossibles à percevoir par les services publics, et certains publics leur sont inaccessibles. Il y a là une vraie légitimité du financement public pour une action associative de terrain ». En conséquence, résume Jean-Baptiste Jobard, « *il est normal qu'une part de l'argent public, qui est celle de tous les contribuables, revienne, pour une part trop maigre d'ailleurs, à ces mêmes contribuables et à la communauté entière sous la forme d'actions associatives au bénéfice de tous. Les impôts servent à la société à financer ses besoins, cela inclut notamment le travail d'utilité sociale des structures sans but lucratif.* »

En revanche, il est indispensable de repenser ses modalités de distribution qui, trop souvent opaques et arbitraires, sont « *à la discrétion des élus et peuvent alimenter les clientélismes* » relève Julien Talpin, chercheur au CNRS et co-responsable de l'Observatoire des libertés associatives. « Il faut changer les règles du jeu », plaide-t-il en proposant la création « *de commissions mixtes, autonomes du pouvoir politique et impliquant des citoyens, pour déterminer l'attribution des subventions associatives* ».

3

Des décisions transparentes et la mise en place de recours en cas de sanction perçue comme arbitraire.

La puissance publique a aujourd'hui toute latitude pour imposer des décisions arbitraires, régulièrement présentées comme irrévocables, et que seul un rapport de forces peut faire évoluer.

Les associations doivent pouvoir contester de telles décisions et/ou saisir une autorité indépendante comme le Défenseur des Droits lorsque leurs libertés fondamentales, comme la liberté d'expression, sont remises en cause. Pour mener ce travail, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de traçabilité et de redevabilité d'une décision, pour savoir plus précisément par qui elle a été prise, et sur quels motifs.

4

L'ouverture de nouveaux espaces démocratiques reconnaissant l'expertise associative et celle des habitant·es afin de leur permettre de participer à l'élaboration des décisions qui les concernent.

On parle beaucoup de « participation citoyenne », mais dans les faits celle-ci reste la plupart du temps superficielle et marginale. Pourtant, la voix des personnes et des associations, chargée de leur expérience et de leur expertise, est légitime à s'exprimer, en particulier sur des décisions qui les concernent.

Il faut « *convaincre les pouvoirs publics que les associations, y compris celles qui sont critiques, sont utiles pour la démocratie* », lance Julien Talpin. Au niveau local (commune, intercommunalité), la création d'espaces démocratiques dédiés à cette expression en amont des décisions devrait devenir un réflexe naturel. Cela peut conduire par exemple à la création d'un *Comité Local pour la Vie Associative* et à la rédaction d'une *Charte des engagements réciproques entre la municipalité et les associations*, une revendication portée par le Collectif des associations citoyennes et le Pacte pour la transition.

Quelques conseils pratiques

Une règle essentielle, lorsque l'on rencontre un décideur politique, est de ne pas se contenter de promesses et de chercher des engagements sur des points concrets, demander immédiatement un calendrier clair. Aller à la rencontre des décideurs « permet de montrer qu'on existe et souvent, de recueillir des informations utiles », affirme Gérard Larose (Association France-Palestine Solidarité).

POUR QUE CELA SOIT FRUCTUEUX, IL FAUT VEILLER À :



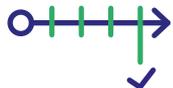
Bien se préparer en amont, sur le fond et mentalement pour anticiper les réactions de son interlocutrice.



Ne pas se laisser enfermer, au cours du rendez-vous, dans une argumentation de type administratif ou technique.



Reprendre et reformuler la parole de l'élu.e en fin de rendez-vous afin de faire ressortir ses engagements éventuels, et repartir avec un calendrier.



Consacrer de l'énergie après le rendez-vous pour que les engagements pris soient respectés.

Enfin, il peut être tout à fait bénéfique de faire venir les décideurs sur le lieu d'intervention de l'association pour leur permettre d'observer l'action de l'association *in situ*.

Remerciements :

VoxPublic tient à remercier les participant.e.s à la journée de travail et de réflexion collective qui s'est tenue le 23 janvier 2020 au Centre international des cultures populaires (CICP) à Paris, et dont les témoignages ont nourri ce guide.

Sihem Zine, Actions droits des musulmans ; Gabriel Richard et Adrien Roux, Alliance citoyenne Grenoble et Aubervilliers ; Gérard Larose, Association France Palestine Solidarité ; Jean-Baptiste Jobard, Collectif des associations citoyennes ; Pierre-Yves Gosset, Framasoft ; Eloïse Broc'h, Genepi ; Julien Talpin, Observatoire des libertés associatives ; Pauline de Smet, Observatoire International des Prisons ; Adèle Lepoutre, ReAct ; Mathieu Wostyn, Ritimo ; Michel Rousseau, Tous Migrants ; Suzel Campagnoli, Solidarité paysans ; Massamba Drame, Syndicat Sud Mcdo ; Joël Moulin, Vent d'assos - AurA ; Capucine Dotte , Erika Campelo, Jean-Marie Fardeau, Laure Paradis et Benjamin Sourice pour VoxPublic. Nous remercions également Charlotte et Sylvain pour leur accueil au CICP.



Graphisme & illustrations :
Vincent Devillard



www.lacoalition.fr